

Un réseau d'acteurs labellisés

Labellisation par le Délégué Départemental à la Vie Associative (ou Délégué Régional le cas échéant), après avis du comité stratégique départemental (ou régional) ➔ signature d'une charte et d'une convention

4 missions complémentaires pour appuyer les associations ➔ **4 labels Guid'Asso**



Est en lien avec des associations ou des porteurs de projets qui lui font part de questions.

Connaît les structures d'appui (information/accompagnement) qui peuvent être ressources pour ces usagers

Orienté les associations vers ces structures avec un contact.



Est en lien avec des associations ou des porteurs de projets sur son territoire.

Délivre les informations de base et les fondamentaux sur la vie associative

Est en mesure d'**expliquer les démarches essentielles**

Si besoin, oriente vers une structure d'accompagnement



Accompagne les associations ou les porteurs de projets de façon transversale sur tous les sujets vie associative

Accueille, évalue les besoins, propose les conseils, l'accompagnement et le suivi adaptés

Mobilise les ressources et les autres acteurs si nécessaire

Apporte son appui et son expertise à la vie du réseau



Accompagne les associations ou les porteurs de projets sur un secteur d'activité particulier ou sur une thématique

Evalue les besoins, propose les conseils, l'accompagnement et le suivi adaptés

Mobilise les ressources et s'associe à d'autres acteurs si nécessaire

Apporte son expertise à la vie du réseau